



COMMUNE de PLOUVIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2013

Membres :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

Date de publication : 20 mars 2013

L'an **deux mille treize**, le vendredi **15 mars**, à 20^h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (Salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Nadine ROUÉ, Yvon RICHARD, René MONFORT, Christine CAM, Bertrand ABIVEN, Fatima SALVADOR, Nolwenn VERGNE, Frédéric BERGOT, Florence BOMAL, Alain SIMON, Hélène CORRE, Cécile CHARRETEUR, Bernard TREBAOL, Mariette L'AZOU, Jean-Yvon CHARRETEUR, Yannick MARCHADOUR, Hervé HELIES,

Absents avec procuration : Katy L'HOSTIS, Catherine BERCOT, Jacqueline JACOPIN, Christian LE BRIS, Olivier LE FUR

Absente sans procuration : Marie Françoise GOFF

Secrétaire de séance : Bernard TREBAOL

Délibération n°
15/03/13 - 01

Travaux sur chapelles
- Point sur les études
- Travaux sur Saint-Jean

Rapporteurs : Pierre Jollé et René Monfort

La Commune de Plouvien est propriétaire de 2 édifices classés Monuments Historiques: La chapelle Saint-Jaoua et la chapelle Saint-Jean.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 novembre 2012, avait été informé que, selon le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), des travaux devaient y être réalisés, soit d'entretien, soit de grosses rénovations, soit d'amélioration.

Il avait autorisé le Maire à passer convention avec YK Consultant, un cabinet d'assistance à maître d'ouvrage pour mener, en coordination avec les élus et services municipaux, les études préalables aux travaux.

Ce cabinet a établi un diagnostic sommaire qui a été présenté à un groupe de travail (composé d'intervenants associatifs et professionnels spécialisés dans les monuments religieux) le 7 février dernier:

- Pour Saint-Jaoua, le diagnostic conclut à des travaux de petites réparations, avec une mise hors d'eau immédiate suivie de la création de nouveaux vitraux. Les autres travaux suggérés sont principalement la restauration des fresques et la mise en place d'une ventilation.

- Sur Saint-Jean, une restauration générale est à organiser et dans un premier temps, le bâtiment doit être mis hors d'eau, par des travaux sur le bâti lui-même et également par résorption des arrivées d'eaux pluviales de la route départementale.

Le gros du chantier consistera ensuite en un remplacement de charpente et toiture. Dans l'attente de ces travaux, le SDAP préconise d'ores et déjà de gros travaux d'entretien sur:

- la sacristie (Rénovation de charpente),
- le clocher (Création d'une trappe d'accès à la salle de cloches et étanchéité),
- la porte Chœur-Sacristie (Restauration).

Le SDAP a sollicité un devis auprès d'une société. Il s'élève à 14 170 € HT.

D'autres devis seront sollicités sachant que le prix annoncé sera un maximum.

Les financements suivants sont possibles, à hauteur de 75 %, avec des partenaires publics, pour la réalisation des travaux :

<i>Dépense HT</i>		
Devis DLB	14 170 €	
<i>Recettes</i>		
DRAC	40 %	5 670 €
Conseil Général	25 %	3 540 €
Conseil Régional	10 %	1 420 €
Sant Yann	12,50 %	1 770 €
Mairie	12,50 %	1 770 €
Total recettes		14 170 €

Le SDAP propose également ses services, à titre gracieux, pour assumer le rôle d'assistant à maître d'ouvrage sur cette phase de travaux de gros entretien.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Sur proposition de René Monfort et Pierre Jollé,

-approuve cette tranche de travaux,

-inscrit les dépenses et recettes correspondantes au budget prévisionnel 2013,

-approuve le plan de financement prévisionnel,

-sollicite des subventions auprès des organismes et collectivités cités dans le plan de financement,

-autorise le Maire à signer une convention avec l'association Sant Yann dont l'objet sera le financement complémentaire des travaux,

-accepte de confier la mission d'assistant à maître d'ouvrage sur cette phase de gros travaux d'entretien sur la chapelle Saint-Jean au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, dépendant du Ministère de la Culture

-autorise le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°
15/03/13 - 02

OGEC Saint-Jaoua
Contrat d'Association 2013

Rapporteur : Yvon Richard

Dans le cadre du Contrat d'Association passé entre l'Ecole Saint-Jaoua et l'Etat, la Commune doit lui apporter une aide « dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public » (Texte de la loi de 1959 régissant ce domaine).

La proposition du montant 2013, après examen par la Commission Finances - Urbanisme - Administration Générale, sera soumise au Conseil Municipal.

Cette aide en argent s'ajoutera aux prestations assurées par le service municipal des espaces verts estimées à 15 € par an et par enfant.

Montant 2012 :

Le montant versé en 2012 était de 605 € par élève présent au 1^{er} Janvier de l'année, dont 590 € de versement en argent, soit 590 € x 231 élèves = 136 290 €.

Montant proposé en 2013 :

- Le montant à verser par élève proposé pour 2013 est de 597 € (590 € x 1,20 %, selon inflation 2012).

En conséquence, l'enveloppe budgétaire à inscrire au budget prévisionnel 2013 s'élèverait à 597 € x 222 élèves présents au 1^{er} janvier 2013 = 132 534 €.

- Dans les relations 2013/2014 avec les communes extérieures, pour le calcul de la contribution aux dépenses de fonctionnement des plouviennois qui y sont scolarisés pour des enseignements n'existant pas localement, le montant à prendre en compte serait de 597 € + 15 € = 612 €.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition d'Yvon Richard,

A l'unanimité,

- adopte ces propositions,

- inscrit les sommes nécessaires au Budget Général prévisionnel 2013 de la Commune.

Délibération n°
15/03/13 - 03

Prix des Incorruptibles 2013
Convention avec Plouguerneau

Rapporteur : René Monfort

En 2012, la Commune de Plouguerneau, en partenariat avec la Médiathèque de Plouvien, a organisé le festival "Les Incorruptibles". Il a pour vocation d'apporter une aide aux enseignants, bibliothécaires et animateurs des médiathèques au profit des lecteurs en mettant en place un projet culturel.

En 2013, c'est Plouvien qui organisera ce festival. Celui-ci est intitulé *Lecture autour de l'ouvrage "Lettres à plumes et à Poiles"*.

L'auteur alsacien de cet ouvrage, Philippe Lechermeier réalisera dans les 2 communes une lecture publique et une présentation écrite et orale de cette œuvre les 18 et 19 avril 2013.

Le coût de cette prestation est de 814 €, plus les frais de route, d'hébergement et de restauration dont Plouvien fera l'avance.

La répartition financière des dépenses est la suivante:

- Le cachet sera pris en charge à hauteur d'1/3 par Plouvien et 2/3 par Plouguerneau.
- 50 % des autres dépenses réalisées seront réclamées à cette dernière commune.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de René Monfort,

Après délibération,

- **approuve le principe de cette manifestation,**
- **autorise le maire à signer une convention avec la commune de Plouguerneau, l'auteur et l'association "les Incorruptibles".**

Délibération n°
15/03/13 - 04

Echange foncier
Rue Duchesse Anne

Rapporteur : Pierre Jollé

La propriétaire de l'immeuble situé 361 rue Duchesse Anne, Madame Dourmap Stéphanie, a sollicité un alignement auprès de la mairie. Un géomètre est intervenu sur le site et a conclu à un échange foncier, la commune récupérant 24 m² et la demanderesse 39 m².

En raison de l'existence de cet échange, le géomètre a transmis tant à la commune qu'à Madame Dourmap une facture d'un montant de 493,95 € TTC représentant l'établissement du document d'arpentage et du plan de division foncière.

Le déclassement du Domaine Public des 39 m² évoqués est possible sans enquête publique car cette cession ne porte pas atteinte à la circulation publique.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Pierre Jollé,

Un conseiller regrettant que cet échange ait entraîné une diminution de la visibilité au droit de la rue Duchesse Anne,

Décide de :

- **prendre en charge cette dépense,**
- **négoier avec Madame Dourmap les termes de l'échange avec finalisation de la prise en charge des frais de notaire et de la soulte,**
- **Autoriser le Maire à signer l'acte notarié.**

Délibération n°
15/03/13 - 05

Syndicat d'Electrification du Pays des Abers
et de la Côte des Légendes :
- Dissolution du syndicat
- Modification du périmètre du SDEF

Rapporteur : Pierre Jollé

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 27 décembre 2011 prévoit:

- la dissolution des syndicats primaires d'électrification,
- la modification du périmètre du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) par l'intégration des communes en lieu et place des syndicats primaires.

L'enjeu est d'organiser le service public de l'électricité.

Sur demande du Préfet,

Après délibération,

Le Conseil délibère favorablement sur les 2 propositions suivantes:

- **dissolution du Syndicat d'Electrification du Pays des Abers et de la Côte des Légendes à la date du 31 décembre 2013,**
- **modification du périmètre du SDEF à compter du 1^{er} janvier 2014.**

Délibération n°
15/03/13 - 06

Eglise
Classement Monuments Historiques de biens mobiliers

Rapporteur: René Monfort

Lors de sa séance du 22 novembre 2012, le Conservateur des Antiquité et Objet d'Art du Finistère a soumis à la Commission Départementale des Objets Mobiliers la protection des objets mobiliers suivants entreposés à l'église de Plouvien:

- Un calice du XVIII^e siècle
- Le retable sud

Dans un premier temps, le Préfet a pris le 20 décembre 2012 un arrêté d'**inscription** à l'Inventaire des Monuments Historiques pour assurer la protection juridique de ces œuvres.

Cependant, la Commission Départementale des Objets Mobiliers a émis un avis favorable pour l'examen d'un **classement** de ces objets au titre des Monuments Historiques par madame le Ministre de la Culture.

Ce dossier sera incessamment présenté à la Commission Nationale des Monuments Historiques aux fins de décision.

Préalablement, en vertu du Code du Patrimoine, il est obligatoire que la commune propriétaire des œuvres, donne un accord de principe sous la forme d'une délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de René Monfort,

A l'unanimité et une abstention,

Délibère favorablement en ce sens.

Délibération n°
15/03/13 - 07

Manifestations culturelles organisées
par la CCPA
Fonds de concours de la commune

Rapporteur : René Monfort

Depuis 2009, la CCPA organise des manifestations dont le but est le développement culturel du secteur: il s'agit du "Printemps des Arts de la Rue" et des "Tréteaux Chantants".

La CCPA, maître d'ouvrage, participe financièrement à ces organisations avec des fonds de concours des communes sur la base de 0,33 € par habitant des communes pour les Arts dans la Rue et 0,15 € pour les Tréteaux Chantants. En 2013, les "Arts dans la Rue" sont organisés à Plouguerneau, Plouguin et Loc-Brévalaire.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de René Monfort,

Approuve les participations prévisionnelles suivantes :

- **Arts dans la Rue : 1 206,81 € pour 2012 et 1 218,69 € pour 2013,**
- **Tréteaux Chantants : 548,55 € pour 2012 et 553,95 € pour 2013.**

Rapporteur : Dominique Bergot

Après examen par la Commission Finances-Urbanisme-Personnel le 4 mars et validation par la Trésorerie de Plabennec, les comptes administratifs 2012 de sa responsabilité seront soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

Ils se résument de la manière suivante :

BUDGET GENERAL		BUDGET EAU		BUDGET ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
Dépenses :	2 017 956,01	Dépenses :	268 493,00	Dépenses :	152 434,46
Recettes :	2 668 819,75	Recettes :	323 318,00	Recettes :	182 417,05
Résultat : excédent de	650 863,74	Résultat : excédent de	54 825,00	Résultat : excédent de	29 835,30
Excédent à reporter en 2013	138 573,74	Excédent à reporter en 2013:	22 825,00	Déficit à reporter en 2013 :	2 904,70
Investissement		Investissement		Investissement	
Dépenses :	2 227 045,13	Dépenses :	75 355,69	Dépenses :	636 953,50
Recettes :	2 822 827,70	Recettes :	77 433,05	Recettes :	340 856,53
Résultat : excédent de	595 782,57	Résultat : excédent de	2 077,36	Résultat : déficit de	296 096,97

COMMENTAIRES

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 59 924 € aux prévisions budgétaires. Les recettes sont supérieures de 77 612 € à celles prévues.

L'excédent à reporter en 2013, de 138 573,74 €, correspondant à ce différentiel, est d'un montant plus élevé que celui de 2011 (60 228,40 €). Il est lié à :

- des recettes de remboursements de salaires d'agents en maladie et accident du travail (47 000 €),
- des recettes fiscales plus importantes que prévues (38 000 €),
- un différé sur 2013 du paiement en fonctionnement de travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication sur la place de la Gare (50 000 €).

Le prélèvement prévu de 512 290 € sera normalement exécuté sur 2013.

Investissement

Le taux de réalisation des dépenses sur les opérations est de **40,47 %**, celui des recettes de **15 %**.

Dépenses

Des opérations sont soldées en 2012 telles que :

- Centre de Secours de Lannilis : Participation à Lannilis, commune porteuse de la construction,
- Etude d'aménagement : Secteur Guiguien/Mespeler,
- Voirie urbaine : Giratoire au carrefour rues Général de Gaulle et Duchesse Anne,
- Travaux urbains : Sucettes signalétiques.
- Cimetière : Jardin du Souvenir.

D'autres opérations ont été engagées :

- La Forge,
- Logements locatifs conventionnés à Guiguien,
- Salle de Mespeler: Mise aux normes du sol sportif,

Le montage du dossier PLU se poursuit.

Des travaux d'entretien de la voirie rurale ont été réalisés, de même que des **acquisitions de matériels technique et informatique** dans les services techniques, à la Mairie et l'École Publique.

Des travaux non prévus au BP 2012 ont été réalisés pour tenir compte de nouveaux besoins apparus en cours d'année tels qu'un abri-bus rue des Moulins, une voirie nouvelle à Quillifréoc dans le cadre d'un échange foncier et des rembarbes sur le Pont de Fer pour sécuriser le trajet de la Véloroute.

Des sommes paraissent en report pour 2013 dont les travaux d'enfouissement de réseaux Place de la Gare, les gradins aux alentours du terrain synthétique et le solde du paiement du sol sportif de la Salle de Mespeler.

Recettes

Ces investissements sont financés par les rentrées financières suivantes :

- le FCTVA dont le montant est lié au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement 2010 : **51 577 €**,
- le produit de la Taxe Locale d'Équipement (Fin en 2012) due pour toutes les constructions neuves : **41 752 €**,
- les amortissements : **99 077 €**,
- l'excédent capitalisé réalisé (Correspondant au prélèvement 2011) : **733 290 €**,
- des subventions pour le terrain synthétique (Solde) et les VRD, une vente de terrain : **72 224 €**,
- des emprunts pour **1 790 000 €**.

**

*

L'excédent comptable de 595 782,57 € s'explique par :

- la réalisation comptable du montant total des emprunts contractés (Ces sommes ne figurent pas en trésorerie),
- le faible montant de dépenses liées à la Forge sur 2012.

BUDGET DE L'EAU

Fonctionnement

Les réalisations de dépenses et recettes réelles sont conformes aux prévisions avec néanmoins des dépenses moindres d'achat d'eau et d'énergie (- 12 500 €).

Il en résulte un excédent net, après exécution du prélèvement, s'élevant à 22 825 €, largement supérieur à celui de 2011 (6 296,10 €), à reporter en 2012.

Investissement

Les travaux ont consisté en la création de 5 branchements (3 en faveur de particuliers, 1 à la SILL et 1 sur la station d'épuration)

Les autres dépenses concernent la protection du captage : Acquisition d'une parcelle pour échange et amélioration du réseau d'évacuation d'eaux pluviales de Caëlen.

L'excédent est de 2 077,36 € et aucun emprunt n'a été réalisé.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Les réalisations de dépenses sont exactement conformes aux prévisions, en raison de décisions modificatives budgétaires votées en cours d'année pour éviter des dépassements de crédits due à la prise en compte de la réalité de dépenses de fonctionnement de la STEP. Combinées à des recettes moindres, après exécution du prélèvement, il en résulte un déficit net de 2 904,70 €, à reporter en 2013.

Investissement

Les travaux ont consisté en des raccordements de particuliers (3), des remises à niveaux de tampons sur plusieurs rues et la création d'un réseau sur le lotissement Armorique Habitat de Guiguien.

Les travaux de la station d'épuration sont achevés.

Le retard d'encaissement du solde de subventions sur la STEP génère un déficit de 296 096,97 € à reporter en 2013.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Dominique Bergot,

**A l'unanimité,
Adopte les comptes administratifs 2012.**

Délibération n°
15/03/13 - 09

**Compte Administratifs 2012
Affectation des résultats**

Rapporteur : Dominique Bergot

Une fois qu'il aura adopté les comptes administratifs de l'année précédente, le Conseil sera invité à affecter les résultats des 3 budgets 2012 en 2013 en décidant d'appliquer comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents ou déficits en 2012 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<u>Budget Général</u>	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2012	650 863,74 €
Prévision 2012 d'autofinancement	512 290,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	512 290,00 €
Excédent reporté en 2013	138 573,74 €
<u>Service de l'Eau</u>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2012	54 825,00 €
Prévision 2012 d'autofinancement	32 000,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	32 000,00 €
Excédent reporté en 2013	22 825,00 €
<u>Service de l'Assainissement</u>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2012	29 835,30 €
Prévision 2012 d'autofinancement	
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	32 680,00 €
Déficit reporté en 2013	6 782,99 €

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Dominique Bergot,
A l'unanimité,
Adopte cette affectation des résultats 2012.**

Délibération n°
15/03/13 - 10

Comptes de Gestion 2012

Rapporteur : Dominique Bergot

Le Conseil sera invité, à l'issue de l'adoption des comptes administratifs 2012, à approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont l'exacte réplique, à la Trésorerie de Plabennec, de la comptabilité réalisée par les services municipaux.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Dominique Bergot,
A l'unanimité,
Adopte l'affectation des résultats 2012 proposée.**

Délibération n°
15/03/13 - 11

Budgets prévisionnels 2013

Rapporteur : Dominique Bergot

Les budgets prévisionnels 2013 concrétisent les orientations budgétaires discutées lors de la séance du Conseil de janvier dernier.

Il subsiste actuellement une méconnaissance des dotations de l'Etat et du Conseil Général en fonctionnement. Sont connues les bases d'imposition 2013 et les attributions compensatrices correspondantes.

Ces budgets prévisionnels feront éventuellement l'objet de décisions modificatives budgétaires ultérieures afin d'intégrer les nouveaux chiffres.

Les projets de Budgets Prévisionnels 2013 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Finances-Urbanisme-Administration Générale les 5 et 11 mars avec les propositions de la Commission Travaux. Considérant le contexte économique et financier tel qu'il avait été décrit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'objectif sur le Budget Général, en section d'investissement, est d'achever la réalisation de la Salle La Forge et de réaliser les autres investissements par autofinancement et subventions, sans emprunt.

La commission a travaillé dans cette optique.

Les 3 projets de budgets, de la responsabilité du Conseil Municipal, s'équilibrent comme suit :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT: 2 628 760 €

Dépenses

➤ **Charges à caractère général : 494 710 €**

Ces charges, en forte hausse (20,95 %), intègrent l'inflation des prix dont celui des carburants et de l'énergie en général.

Des dépenses conjoncturelles sont prévues :

- Mise en place de réseaux de télécommunication Place de la Gare et rue Youenn Gwernig,
- Diagnostic organisationnel des services municipaux,
- Honoraires d'un cabinet d'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurances,
- Rémunération d'un bureau d'études spécialisé dans la sécurité des Etablissements Recevant du Public,
- Frais de justice à régler suite aux jugements SILL en référé et déclaration préalable de travaux illégaux du mat de mesure des éoliennes,
- Commissaire-enquêteur à rémunérer sur le dossier de cession de parcelles à Tréglonou.

Des crédits particuliers sont mis en place pour l'entretien de bâtiments (Vitrerie en hauteur, peinture...).

De même, l'article "Prestations de services" est en forte hausse pour pallier, par recrutement de personnel de remplacement via une entreprise d'insertion, les absences des agents en maladie.

Un effort financier particulier en matière de fleurissement de la Commune à l'occasion du championnat de France de cyclisme et d'entretien des terrains de football est proposé.

Les conditions climatiques pluvieuses de cet hiver ont généré une dégradation de la voirie: une dotation supplémentaire est inscrite à cet effet en entretien de VRD.

Enfin, la commune finance à partir de cette année un agent intercommunal dédié à l'Enfance et à la Jeunesse.

➤ **Frais de personnel : 1 004 510 €**

La prévision des rémunérations est en hausse de 3,92 % et prend en compte :

- les hausses de salaires liées aux avancements individuels,
- des contributions spécifiques pour le plan de formation intercommunal et des formations techniques,
- le salaire des agents recenseurs,
- des hausses de cotisations,
- une méconnaissance à ce jour du coût de l'absence prolongée pour maladie de certains agents.

➤ **Autres charges de gestion : 406 440 €**

La hausse de 1,50 % de ce chapitre, qui constitue une provision, est liée à l'enveloppe des subventions liées aux affaires scolaires (dont le Contrat d'Association et le versement aux écoles extérieures pour les enfants de PLOUVIEN qui y sont scolarisés) et à la contribution de la Commune au fonctionnement du CCAS (2 220 €) et du SDIS (+ 2 500 €).

➤ **Charges financières : 123 500 €**

Les intérêts 2012 intègrent les intérêts liés à la réalisation des emprunts pour la construction de la Forge.

➤ **Autres dépenses : 98 100 €**

Il s'agit d'opérations comptables en lien avec la section d'investissement (Amortissements, écritures comptables diverses).

➤ **Prélèvement : 500 000 €**

Recettes

➤ **Excédent reporté : 138 000 €**

Ce montant est plus important que celui de 2012 (60 228 €).

➤ **Atténuations de charges : 11 000 €**

Ce chapitre intègre des remboursements de salaires liés à des arrêts de travail et au titre du remboursement du Supplément Familial de Traitement versé aux agents avec enfants.

➤ **Produits divers : 178 480 €**

- Y sont inscrits les produits de la garderie, de l'ALSH, de la location des salles, du matériel communal (Tables, chaises, remorques), des redevances d'occupation du Domaine Public Communal dues par les propriétaires des réseaux de télécommunications et de gaz et des concessions cimetières.

- Une recette de 113 210 € (90 240 € en 2012) provient des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles au titre des versements comptables compensant l'utilisation du personnel municipal sur ces services.

➤ **Impôts et taxes : 1 406 900 €**

Le montant de ce chapitre est en baisse de 39 200 € par rapport au montant perçu en 2012, malgré une hausse du produit fiscal. Par contre, le renouvellement d'une dotation exceptionnelle de DSC émanant de la CCPA n'a pas été retenu (moins 14 100 €). Le montant des droits de mutation est prudemment prévu en baisse de 18 200 €.

➤ **Dotations diverses : 881 050 €**

On y retrouve le versement du salaire de la directrice de la Crèche et de la responsable de la médiathèque (Part de Bourg-Blanc).

Certaines dotations de l'Etat (Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) n'ont pas été notifiées : leur estimation reprend les montants 2012.

On y retrouve aussi une dotation spécifique pour compenser les dépenses de recensement de la population.

Le montant des compensations fiscales, notifié, est en baisse de 7 200 €.

➤ **Revenus des immeubles : 8 330 €**

Ce chapitre concerne les loyers perçus par la Commune: La Poste, l'appartement au dessus de celle-ci et le terrain mis à disposition du Cercle Cynophile à Mespeler. La prévision est en baisse.

➤ **Produits exceptionnels : 5 000 €**

Y sont imputées en provision des indemnisations d'assurances et des remboursements divers.

INVESTISSEMENT : 2 576 670 €

Dépenses

Des crédits incontournables sont inscrits :

- Le **remboursement du capital** des emprunts qui intègre les conséquences financières de la réalisation de la Forge: **295 610 €**.

Seront achevées ou concrétisées en 2013 des opérations non achevées ou non payées ou décidées en 2012 :

- Enfouissement des réseaux : Place de la Gare (163 930 €),

- PLU : Achèvement de la procédure d'élaboration (13 200 €),

- Travaux urbains : Ralentisseurs rue Brizeux (2 300 €),

- Logements locatifs conventionnés à Guiguien : Création de la voirie intérieure/réseaux (64 870 €),

- La Forge : Solde de l'opération (1 570 000 €), dont rajout de 36 000 € pour l'éclairage extérieur et 24 000 € en provision pour des compléments de mobilier et autres équipements.

D'autres sont obligatoires car liées à des impératifs divers :

- Mise en sécurité :

* Défibriateur à la salle polyvalente,

* Mise aux normes de l'église,

* Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes sur divers bâtiments.

- Mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite :

* Rectification d'une marche à l'église,

* Provision pour des études et travaux d'accessibilité.

D'autres opérations, programmées chaque année, sont prévues :

- VRD campagne et agglomération : Enveloppe de 122 000 €, plus panneaux de signalisation,

- Mairie : Logiciels,

- Ecole des Moulins : Crédit d'équipements pédagogiques libre d'emploi (2 290 €),

- Amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail du personnel : Achats de matériels divers et de lavage au CTM et dans les salles,

- Médiathèque : Constitution du fonds de livres et de DVD (10 500 €).

Des investissements nouveaux sont proposés :

- Ecole des Moulins : Photocopieuse, remplacement de radiateurs... (13 280 €)

- Complexe sportif : Projecteurs sur terrain synthétique, carrelages vestiaires et couloir sur vestiaires, bitumage (12 300 €),

- Mairie : Photocopieur, mobilier,
- Maison de l'Enfance : Réfrigérateurs, rideaux, chaudière (18 800 €),
- Salle de Sports des Ecoles : Mise aux normes du sol sportif et ravalement (26 000 €),
- Chapelles : Etudes et premiers travaux (33 730 €),
- Médiathèque : Mobilier neuf et renouvellement de l'informatique (12 360 €).

Recettes

Ces investissements seront financés sans recours à l'emprunt par :

- L'excédent d'investissement 2012 reporté de **596 000 €**,
- le FCTVA dont le montant est lié au remboursement de la TVA sur les travaux 2011 : **139 980 €**,
- le produit des taxes d'urbanisme dues pour toutes les constructions neuves: sans notification, inscription d'une provision de **10 000 €**,
- les amortissements : **97 100 €**,
- l'excédent capitalisé (Correspondant au prélèvement 2012) : **512 290 €**,
- le virement dégagé en fonctionnement : **510 290 €**,
- des subventions et fonds de concours pour les VRD, des fonds de concours CCPA et Syndicat d'Electrification pour les logements sociaux et la Forge, des soldes de subventions pour ce même équipement et des subventions nouvelles (Travaux sur chapelle Saint-Jean, étude du retable de l'église, équipements de la médiathèque) : **711 300 €**.

BUDGET DE L'EAU

FONCTIONNEMENT: 341 440 €

D'une manière générale, les prévisions de dépenses et recettes visent à dégager un excédent supplémentaire qui débouchera à terme sur des prélèvements complémentaires pour financer des dépenses d'investissements futurs (Station de pompage, rénovation du réseau vieillissant...).

Dépenses

- Les quantités d'eau acquises par la commune à la Lyonnaise pour les clients particuliers et la SILL sont stables même si la prévision est évaluée à **75 000 €**.
- Il est prévu de poursuivre le contrôle systématique des bouches à incendie (Pression et débit).
- La contribution au Syndicat du Bas-Léon est en baisse de 1 650 € : **40 000 €**.
- Le remplacement des compteurs anciens par des compteurs pucés est poursuivi (40 unités avec hausse du budget consacré à cette opération).
- La charge "Personnel" reversée au Budget Général évolue de 50 200 € à **67 530 €**.
- Le virement prévu est de **34 000 €**, représentant la couverture obligatoire du capital des emprunts.

Recettes

- L'excédent reporté de 2012 est en forte hausse : **22 830 €** (6 296 € en 2012).
- Les recettes liées à la redevance sur l'eau consommée en 2012 sont stables.
- La prévision des produits des raccordements est stable en l'absence de projet de constructions neuves en nombre important à court terme.

INVESTISSEMENT: 121 100 €

Dépenses

- La protection du captage va s'achever et des crédits sont inscrits à hauteur de **5 510 €** pour l'achat de panneaux de signalisation.
 - **76 700 €** sont prévus pour la desserte de la rue Youenn Gwernig, des branchements particuliers, le remplacement de bouches à clé et surtout le remplacement d'une canalisation en mauvais état Place de la Gare (45 000 €).
- Les dépenses provisionnées pour la rénovation de la station de pompage sont annulées en raison d'un manque de visibilité sur les financements.
- Le capital à rembourser s'élève à **34 000 €**.
 - Des écritures d'ordre (Amortissements pour **3 690 €**) complètent ces dépenses.

Recettes

Des subventions (Protection du captage), le prélèvement 2012 concrétisé sur 2013, les amortissements et le prélèvement prévu de 34 000 € financent ces projets. Un petit emprunt de 3 410 € équilibre la section.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT : 223 360 €

Dépenses

- Les principales dépenses concernent le fonctionnement de la STEP dont le coût a pu être évalué de manière réaliste avec les analyses sur une année entière (11 500 € pour ces dernières) et le contrôle préventif du réseau qui a tendance à se colmater sur certains tronçons.
- Le virement prévisionnel 2013 est nul, le montant des recettes d'investissement telles que le FCTVA et les amortissements permettant de couvrir le capital.
- Le remboursement des intérêts s'élève à **29 100 €**.
- Les amortissements liés à la construction de la STEP sont importants : **69 340 €** (41 367 € en 2012).
- La charge "Personnel" reversée au Budget Général est plus élevée qu'en 2012 : **40 000 €**.

Recettes

- Les sommes liées aux raccordements sont prévues en forte baisse : **6 320 €** (Contre 13 050 € en 2012) en l'absence de projet de constructions neuves à court terme en nombre important.
- Le montant de la redevance, basée sur la consommation 2012, est provisionné en hausse pour tenir compte de l'augmentation des tarifs (+ 3 % sur les charges fixes et 8 % sur le m³) combinée au nombre de foyers raccordés en 2012 (12) et de la perception de la Redevance de Renovation des Réseaux de Collecte : **160 160 €**.

INVESTISSEMENT : 899 070 €

Dépenses

- Un déficit de **296 100 €** est reporté.
- Une enveloppe de **211 830 €** est prévue pour le solde des travaux de la station d'épuration.
- **201 720 €** sont inscrits pour la mise en place de réseaux sur la rue Youenn Gwernig, la rénovation du réseau de la rue des Moulins pour 50 % (71 760 €), des branchements particuliers, le remplacement de tampons de visite dégradés et d'autres dépenses diverses.
- **234 270 €** de remboursement de capital sont prévus dont 177 000 € d'emprunts relais TVA sur la STEP.
- **26 910 €** concernent les amortissements.

Recettes

Ces dépenses sont financées, par :

- des subventions de **606 870 €** finançant la STEP en solde et les travaux sur la rue des Moulins,
- un FCTVA de **227 690 €**,
- des amortissements de **69 340 €**,
- un emprunt de **17 170 €**,

Il n'y a pas de virement provenant de la section de fonctionnement pour la raison décrite en "Dépenses de fonctionnement".

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces propositions de budgets.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Dominique Bergot,

A l'unanimité,

Approuve ces propositions de budgets prévisionnels 2013.

Rapporteur : Dominique Bergot

Pour exécuter le Budget Général, le Conseil Municipal doit examiner les taux d'imposition relatifs à la taxe d'habitation et aux taxes foncières bâties et non bâties.

Les bases fiscales prévisionnelles 2013 ont été notifiées, la Loi de Finances pour 2012 les revalorisant de 1,8 %.

La commission Finances-Urbanisme-Administration Générale propose au Conseil d'augmenter les taux de 1,50 % et de les porter à :

- **18,23** % pour la taxe d'habitation,
- **19,19** % pour la taxe foncière bâtie,
- **41,40** % pour la taxe foncière non bâtie.

Le produit fiscal attendu à inscrire au budget, après application des nouveaux taux et prise en compte des nouvelles constructions, s'élève à 1 109 839 €, soit une hausse de 39 781 € par rapport au produit perçu en 2012. Ces informations ont été notifiées.

Les bases d'imposition sont en hausse de 170 923 € (+ 3,09 %)

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat en contrepartie de différentes exonérations et abattements est de 76 708 € (83 890 € en 2012).

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Dominique Bergot,
A l'unanimité,
Adopte les taux d'imposition 2013 proposés.**

Rapporteur : Pierre Jollé

Au mois d'octobre 2012, un grand nombre de collectivités ont été sollicitées par France Télécom pour renouveler les permissions de voirie arrivant à échéance le 18 mars 2013.

Une **permission de voirie** est un droit de passage, précaire et révocable, autorisé préalablement par le propriétaire de la voirie et qui donne lieu en contrepartie de cet usage du domaine public routier et non routier à la perception d'une redevance d'occupation domaniale.

Saisie par ses adhérents pour connaître qu'il convenait d'apporter à ces demandes, l'Association des Maires de France s'est rapprochée de France Télécom pour traiter cette question.

Un modèle d'arrêté municipal a été conjointement élaboré, que le Maire de Plouvien va mettre en œuvre avec prise d'effet au 19 mars 2013, la permission de voirie s'achevant le 19 mars 2028.

Pour 2013, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques, en vertu de la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications, sont fixés par le décret n° 2005-1676. Ils s'élèvent à :

- Domaine public routier
 - 40,00 € par km et par artère pour les installations souterraines ;
 - 53,33 € par km et par artère pour les installations aériennes ;
 - 26,66 € par m² au sol pour les autres installations (Cabines téléphoniques...) ;
- domaine public non routier communal
 - 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes ;
 - 856,57 € par m² au sol pour les autres installations ;

Les antennes relais ne sont pas concernées.

En 2012, la commune de Plouvien a perçu 4 568,74 €, calculés de la manière suivante :

- Artère en sous-sol : 36,666 kms x 38,68 € = 1 418,24 €
- Artère aérienne : 60,080 kms x 51,58 € = 3 098,92 €
- Cabine téléphonique : 2 m² x 25,79 € = 51,58 €

10 permissions de voirie ont été délivrées à ce jour.

Les tarifs appliqués l'étaient sans délibération du Conseil, et donc sans fondement légal.

**C'est pourquoi,
Afin de ne pas perdre le bénéfice de recettes budgétaires non négligeables,**

Le Conseil Municipal délibère pour la première fois sur le tarif d'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2013, après révision, par le décret n° 2005-1676 sont les suivants :

- domaine public routier

- 40,00 € par km et par artère pour les installations souterraines ;
- 53,33 € par km et par artère pour les installations aériennes ;
- 26,66 € par m² au sol pour les autres installations (Cabines téléphoniques...)

- domaine public non routier communal

- 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes ;
- 856,57 € par m² au sol pour les autres installations ;

(Les antennes relais ne sont pas concernées).

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01),

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de Pierre Jollé,
Décide :**

- **de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40,00 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien ;
- 26,66 € par m² au sol pour les autres installations ;

Domaine public non routier :

- 1333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien ;
- 856,57 € par m² au sol pour les autres installations ;

- **que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année** en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Délibération n°
15/03/13 - 14

Médiathèque
Acquisition d'équipements et financements

Rapporteur : René Monfort

L'équipement de la Médiathèque municipale de Plouvien s'avère perfectible:

- en matière d'informatique :

Le logiciel spécifique de gestion n'est plus adapté aux besoins et le matériel est vieillissant et insuffisant.

- en matière de mobilier :

Des étagères et bacs de bandes dessinées et littérature enfantine sont à acquérir.

Des devis ont été sollicités par la responsable de la médiathèque afin d'inscrire les sommes nécessaires au Budget Prévisionnel 2013.

Des subventions du Conseil Général du Finistère sont possibles à hauteur de 50 %. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT MOBILIER		
Devis Mobilier		5 320 €
Recettes		
Conseil Général	50 %	2 260 €
Mairie	50 %	2 260 €
Total recettes		5 320 €

<u>Dépenses HT INFORMATIQUE</u>		
- Ordinateur supplémentaire pour opérations Prêt/Retour - Unité centrale à remplacer dans bureau - Onduleur - Douchette supplémentaire - Logiciel et maintenance - Baie de brassage		5 016 €
<u>Recettes</u>		
Conseil Général	50 %	2 508 €
Mairie	50 %	2 508 €
Total recettes		5 016 €

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de René Monfort,
- adopte le plan de financement ci-dessus,
- inscrit les dépenses et recettes correspondantes au Budget Prévisionnel 2013,
- sollicite les subventions auprès du Conseil Général du Finistère.

Délibération n°
15/03/13 - 15

Redevance d'occupation du domaine public
Fixation de tarifs

Rapporteur : Le Maire

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public communal, il est nécessaire d'obtenir un permis de voirie auprès de la commune. La loi contraint la collectivité à percevoir des droits de voirie à ce titre.

Le Conseil Municipal est invité à :

- créer un droit de voirie au titre des chantiers qui se déroulent sur le domaine public communal selon les modalités suivantes:

- Echafaudages : 10 € le m² par semaine - 2 € par jour
- Bennes à décombres : 50 € par semaine - 10 € par jour

- exonérer les travaux sur bâtiments communaux.

Le Conseil décide de surseoir à décision dans l'attente de connaître les tarifs pratiqués dans des communes semblables.

Le dossier est donc retiré de l'ordre du jour.

Délibération n°
15/03/13 - 16

Remplacement du réseau d'eau Place de la Gare
Information sur le résultat de la consultation

Rapporteur : Pierre Jollé

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens en cours Place de la Gare ont mis en évidence le mauvais état de la conduite d'eau en amiante-ciment reliant la rue Jean-Pierre Calloc'h et la rue de la Libération au bout de la place.

En raison de la réalisation des travaux d'enfouissement évoqués, l'urgence de l'organisation d'un marché relatif au remplacement du réseau d'eau a été organisée fin janvier sous la maîtrise d'œuvre du SDEF: 11 entreprises ont retiré le dossier et 3 offres ont été rendues dans les délais. La mieux-disante est l'entreprise DLE de Plabennec pour un montant de 41 392 € HT (Offre la plus élevée : 70 997 € HT).

A cette somme, il faudra rajouter 2 150 € au titre de la gestion administrative et technique du dossier par le SDEF, selon la convention de mise à disposition signée suite à l'autorisation du Conseil du 23 janvier 2013.

Le Maire a donné une suite favorable à cette offre et a signé le marché correspondant.

Transfert de parcelles à Tréglonou
Information sur l'évolution du dossier

Le Maire fait le point sur la suite donnée aux délibérations des Conseils Municipaux de Plouvien sur la modification de ses limites territoriales.

Prochaines réunions

Prochain Conseil: 27 mars
CCAS le 27 mars 18 h
Prochain Conseil: 16 avril PLU
Commission Finances: 8 avril
Commission travaux: 2 avril
Commission VQE: 4 avril
Commission Echos:

La séance a été levée à 20 h30